

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 10 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2005 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer

NOR : ETSH1100837A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4151-1 et L. 4151-2 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2005 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 mars 2005 susvisé est ainsi modifié :

1<sup>o</sup> Le 1 est ainsi rédigé :

« 1. Vaccinations contre la rubéole, la rougeole et les oreillons ; »

2<sup>o</sup> Avant le dernier alinéa, sont ajoutés deux alinéas ainsi rédigés :

« 8. Vaccination contre le papillomavirus humain ;

9. Vaccination contre le méningocoque C. »

**Art. 2.** – La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 janvier 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement simultané  
de la directrice générale  
de l'offre de soins  
et du chef de service :

*La sous-directrice  
des ressources humaines  
du système de santé,*

E. QUILLET